

**Zeitschrift:** PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse  
**Herausgeber:** Pro Senectute Suisse  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 3: A propos de la collecte et des dons

**Artikel:** Des finances en toute transparence  
**Autor:** Odermatt, Martin / Hostettler, Joseph  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789438>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

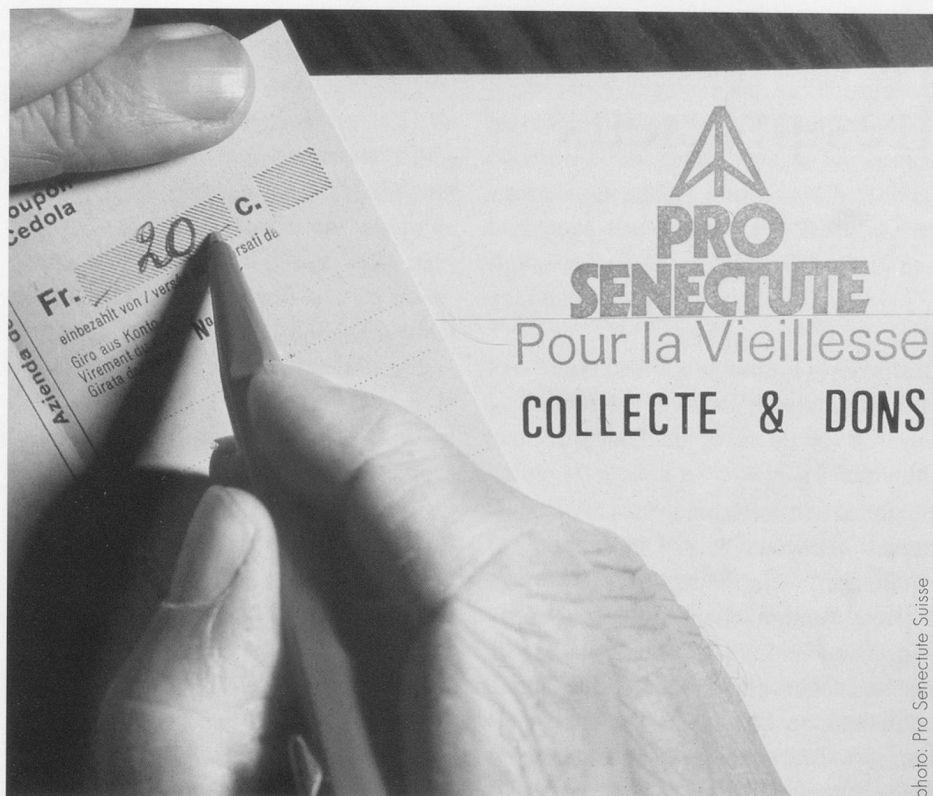


photo: Pro Senectute Suisse

SAVOIRS SPÉCIALISÉS

## Des finances en toute transparence

La fondation Pro Senectute utilise de manière consciencieuse les dons et l'argent des pouvoirs publics. Par souci de clarté, elle a, depuis deux ans, adapté ses comptes aux recommandations de Swiss GAAP RPC. Ce nouveau standard a également été récemment introduit auprès des organisations cantonales et régionales de Pro Senectute.

*Martin Odermatt – responsable des finances et de l'informatique à Pro Senectute Suisse*

*Joseph Hostettler – responsable de l'équipe des finances et de la comptabilité à Pro Senectute Suisse*

La fondation ZEWÖ est le service spécialisé suisse des organisations d'utilité publique collectant des dons. Elle certifie que les organisations d'utilité publique utilisent de manière consciencieuse les fonds qui leur sont confiés. Pour obtenir le label de qualité ZEWÖ et le conserver, l'organisation doit attester d'un usage

conforme au but, économique et performant des dons et legs. Il faut par ailleurs faire preuve de transparence dans l'établissement des comptes, avec des structures de contrôle efficaces qui garantissent l'éthique de l'acquisition des financements et de la communication.

Pour garantir la transparence des comptes, ZEWÖ a édicté un règlement contraignant les organisations à établir leurs comptes selon les recommandations Swiss GAAP RPC. Celles-ci ont été élaborées par des spécialistes des petites et moyennes entreprises (PME) qui, avec une recommandation supplémentaire (RPC 21), ont réussi à tenir particulièrement compte des besoins des organisations à but non lucratif. Mis à part le fait que ce standard est de plus en plus établi auprès des PME de Suisse, des organismes de réglementation, tels que l'autorité fédérale de surveillance des fondations, renvoient de plus en plus à Swiss GAAP RPC lorsqu'il s'agit de définir des exigences en matière d'établissement des comptes.

### Les dons génèrent des «produits»

La comptabilité traditionnelle est surtout adaptée aux besoins des organisations à but lucratif telles que les PME: un «produit» est créé, puis vendu générant ainsi un chiffre d'affaire, avec l'éventualité d'un gain et d'un rendement. Dans cette logique, un don peut être considéré comme «un chiffre d'affaire». La réglementation de RPC 21 fait disparaître cette «contradiction» et démontre aussi la manière dont une organisation à but non lucratif peut établir ses comptes en toute transparence. S'il était possible autrefois de «pallier» les délais entre le moment de la réception des dons et la réalisation du projet» par les réserves générales (ou cachées), nous disposons aujourd'hui d'une structure de bilan bien définie (fonds, capital libre et capital lié de l'organisation).

Swiss GAAP RPC 21 prévoit également, avec l'établissement des comptes, la publication d'un rapport de performance, qui renseigne de manière appropriée sur la capacité de rendement (efficacité) et la rentabilité (efficience) d'une organisation, dans le sens où il précise des données sur les objectifs à fixer et à réaliser. Cette exigence supplémentaire pour les organisations à but non lucratif augmente la transparence de leurs activités. Cette recommandation RPC permet notamment une meilleure comparabilité des finances et de l'efficience des organisations d'utilité publique.

### De bonnes expériences

Pour la deuxième fois consécutive, Pro Senectute Suisse a pu boucler ses comptes 2006 selon les recommandations de Swiss GAAP RPC. Les bonnes expériences réalisées l'année précédente se sont confirmées et la nouvelle présentation des comptes est également bien intégrée sur le plan interne. L'introduction à Swiss GAAP RPC auprès des organisations régionales et cantonales de Pro Senectute avec la consolidation des comptes pour l'ensemble de la fondation suit son cours. Pro Senectute remplit ainsi, dans les délais, les conditions de la ZEWÖ et apparaît ainsi comme un partenaire compétente auprès de nos donateurs et des pouvoirs publics.

Le rapport annuel et les comptes annuels 2006 de Pro Senectute Suisse sont disponibles sous [www.pro-senectute.ch/f/](http://www.pro-senectute.ch/f/).